

5 - PERENNISER LES PAYSAGES RURAUX

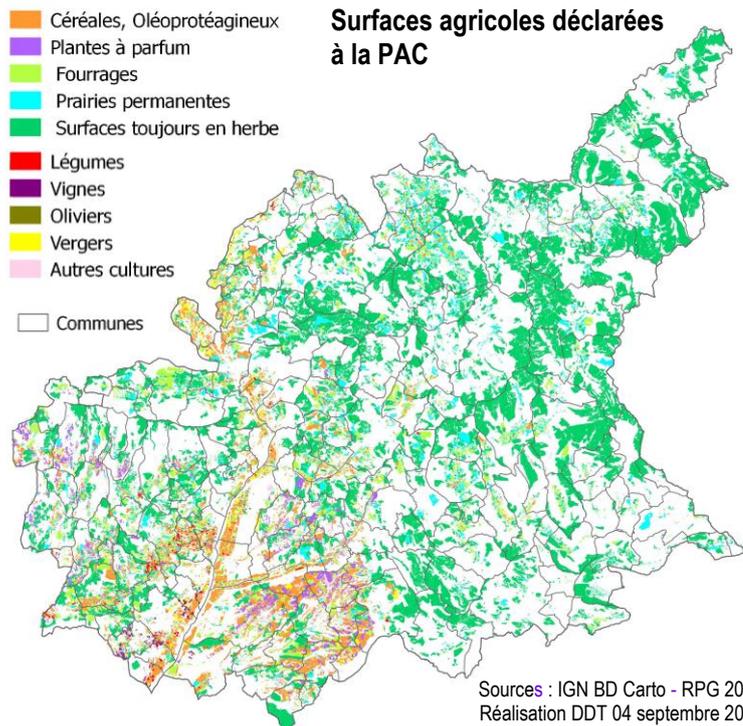
L'identité des paysages ruraux est intimement liée à la qualité des paysages agricoles.

L'élevage, les surfaces toujours en herbe, prairies et fourrages façonnent les paysages des Préalpes, des Alpes et des terroirs entre Lure et Luberon.

Vergers intensifs, cultures céréalières et protéagineuses dominent, avec la vigne, en val de Durance.

Cultures céréalières et plantes à parfum marquent les plateaux et collines provençales.

Les surfaces agricoles déclarées à la PAC (Politique agricole commune) en 2015 représentent 263000 ha du territoire départemental et concernent 1838 exploitations agricoles. En 2006, les surfaces déclarées à la PAC totalisaient 240000 ha et concernaient 1985 exploitations agricoles.



Les paysages ruraux actuels ont hérité du travail des hommes depuis des siècles et ne se limitent pas à la seule production agricole. **Le positionnement des exploitations, les trames parcellaires, l'architecture rurale et les savoir-faire locaux, les terrasses, les clapiers, le maillage de haies, d'alignements et d'arbres isolés participent directement à l'harmonie des terroirs, à la qualité du cadre de vie et à l'attrait touristique du département.**

Exemples de la diversité des paysages agricoles des Alpes de Haute-Provence



Lavandin et blé (Valensole)



Troupeau ovin en estive (Uvernet-Fours)



Culture intensive d'oléagineux, verger de pommier et prairie (Manosque)

Il est déterminant de préserver le potentiel agricole du département, de lutter contre l'artificialisation, l'imperméabilisation des sols et la consommation des terres à des fins d'urbanisation.

Il est également important de promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement, garante de paysages harmonieux et d'une plus grande biodiversité. Cela suppose de préserver la valeur agronomique et nourricière des sols, et la qualité de l'eau (limiter les engrais, les pesticides, les traitements phytosanitaires ...). Enfin le maintien de cultures au sec, les polycultures et le retour vers des variétés anciennes sont des pistes à développer dans la perspective d'une meilleure gestion de la ressource en eau et du changement climatique.

Les agriculteurs ont un rôle clé dans la pérennité des territoires ruraux au travers de l'entretien des chemins, des canaux, du petit patrimoine de pays (murets, clapiers, restanques, cabanons, cabane d'alpage ...).

La préservation, l'entretien et le renouvellement des haies, bosquets, arbres champêtres, ripisylves sont un enjeu paysager et de biodiversité important pour l'identité des territoires ruraux. La pérennité de ces structures paysagères est particulièrement importante en cas d'aménagements fonciers agricoles ou en transition avec des espaces anthropisés.

Exemples de structures paysagères à préserver et entretenir



Haie et ripisylve de La Blanche en bord de prairie (Ubaye-Serre-Ponçon)



Clapiers et haies entre les prairies de fauche (Tournoux - Saint Paul-sur-Ubaye)



Terrasses et vieux châtaigniers (Braux)

Les bâtiments d'exploitation et leurs abords ont un rôle clé dans la qualité de vie des agriculteurs, l'attractivité de leur exploitation en cas d'accueil à la ferme ou de vente directe en circuit court. L'entretien et la restauration du bâti ancien est donc très importante, tout comme l'évacuation des dépôts autour des bâtiments, l'organisation des espaces de stockage et le filtrage des vues par des plantations d'essences locales.

Les nouveaux bâtiments nécessaires à l'exploitation sont à concevoir dans « l'esprit des lieux » qui a guidé des générations d'agriculteurs ; minimiser les terrassements, penser l'orientation et la volumétrie du bâti en cohérence avec le site et le bâti existant. Percements, matériaux, couleurs ... sont à adapter au contexte local. Il est recommandé de faire appel à un architecte pour établir un projet de qualité.

Les nombreux hangars photovoltaïques construits depuis quelques années pour répondre aux sollicitations de producteurs d'énergie renouvelable nuisent à l'image de la ruralité du fait de leur volumétrie, pente de toit et orientation, en total décalage avec le bâti agricole existant et sans accompagnement paysager. Des toitures photovoltaïques insérées de façon raisonnée au bâti existant ou à créer, ont leur place dans les nouveaux modes de gestion des exploitations.

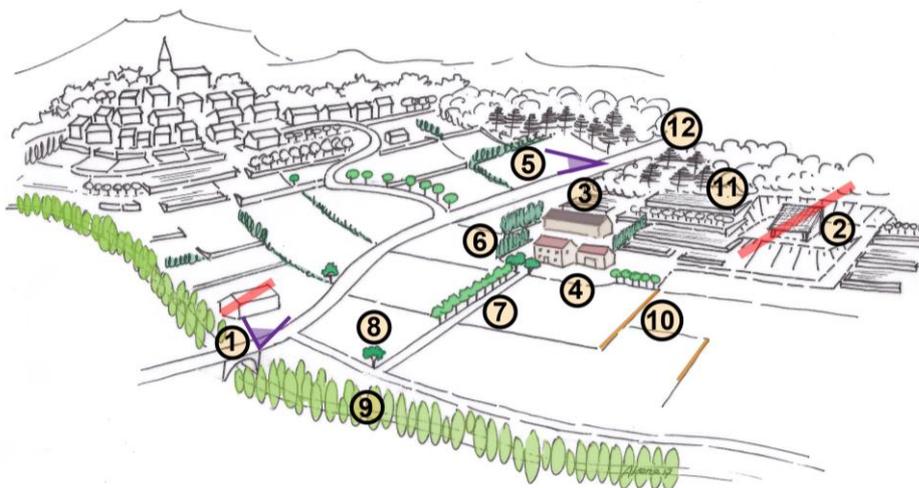


Hangar photovoltaïque très prégnant par rapport au bâti ancien de l'exploitation (Cereste)



Bâtiment récent avec un parti architectural contemporain intéressant (Le Villard - Jausiers)

Objectifs de qualité paysagère et recommandations pour la valorisation des paysages ruraux



5 – Maintenir l'agriculture, les espaces ouverts et les cônes de vue autour des villages

6 - Planter des haies, alignements ou arbres d'essences locales autour des bâtiments d'exploitation

7 / 8 / 9 – Entretenir et replanter au besoin alignements, arbres isolés, ripisylves avec des essences locales

10 / 11 – Maintenir et entretenir les clapiers et les murets

1 - Ne pas implanter de bâtiment dans un cône de vue

2 - Ne pas générer d'importants terrassements ou supprimer des terrasses pour construire de nouveau bâtiment. Respecter la volumétrie et l'orientation du bâti existant

3- Positionner les nouveaux bâtiments en pied de relief, à proximité et en cohérence avec l'exploitation existante

4- Entretenir et restaurer le bâti ancien, valoriser la cour et les plantations

12 – Lutter contre l'abandon des terres agricoles, les friches, l'enrésinement ...